

AIN

ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
TUTELLES AUX PRESTATIONS SOCIALES
PREVENTION SPECIALISEE
ENQUETES SOCIALES

Monsieur l'Inspecteur d' Académie
Rue de la Paix
01000 BOURG EN BRESSE

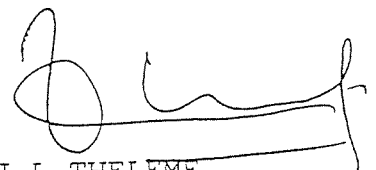
Objet Réf : JLT/CG

PERONNAS, le 26 juin 1990

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien m'accorder un rendez-vous afin d'échanger sur le problème des gens du voyage et plus particulièrement de la scolarité des enfants.

Dans l'attente et en vous remerciant de votre sollicitude, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de ma considération.



J.L. THELEME,
Directeur.

Association Départementale
de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

AIN

CTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
TUTELLES AUX PRESTATIONS SOCIALES
PREVENTION SPECIALISEE
INQUETES SOCIALES

Monsieur le Préfet
Préfecture
Avenue Alsace Lorraine
01000 BOURG EN BRESSE

s Réf : JLT/CG

PERONNAS, le 26 juin 1990

Monsieur le Préfet,

Notre association et plus particulièrement le service de prévention spécialisée intervient depuis maintenant trois années sur le terrain des quatre poteaux à Bourg en Bresse auprès des gens du voyage avec des résultats somme toute spectaculaires enregistrés : accès aux soins , régularisations administratives, aide à l'emploi, intégration scolaire, lutte contre l'illétrisme .

Sur le point plus spécifique de l'intégration scolaire, notre travail s'effectue auprès des enfants de deux à six ans avec comme objectif principal le rapprochement des familles et de l'école en jouant un rôle de médiateur. Pour ce faire, nous ouvrons depuis le mois de février sur le terrain même, une "classe" d'accueil pour dédramatiser la situation et surtout permettre aux mères de se familiariser à la séparation de leurs enfants et d'accepter petit à petit de les scolariser ; tout étant fondé sur un rapport de confiance.

En ce qui concerne le primaire, nous intervenons au sein même de l'école deux fois par semaine et une fois sur le terrain à la demande des voyageurs et des enseignants de l'école des Arbelles.

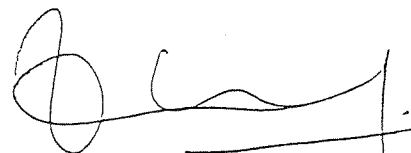
.../...

Quinze enfants âgés de six à douze ans suivent cette remise à niveau, les résultats sont : un taux d'absentéisme inexistant et surtout le "démarrage" de nombre d'enfants et leur acquisition progressive des modes opératoires essentiels, une complémentarité exemplaire avec les enseignants.

Aussi, nous nous permettons d'attirer votre attention sur la fragilité du travail engagé et ce problème épineux de la scolarisation des enfants du voyage notamment en cours préparatoire et l'importance que revêtait un relais au sein même de l'Éducation Nationale par la mise à disposition d'un(e) instituteur(ice) fut-il(elle) à quart de temps, gage d'une prise en compte spécifique et de pérennité, il va sans dire que nous maintiendrons notre aide.

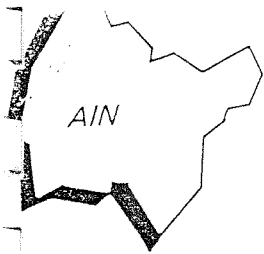
cette proposition a été unanimement approuvée par le Conseil d'école et la commission de circonscription élémentaire.

En vous remerciant de toute l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier et de votre sollicitude, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma considération.



J. L. THELEME,

Directeur.



Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

- ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
- TUTELLES AUX PRESTATIONS SOCIALES
- PREVENTION SPECIALISEE
- ENQUETES SOCIALES

Madame Irène LYS
Directrice
Ecole Maternelle des Arbelles
Rue Tony Ferret
01000 BOURG EN BRESSE

Nos Réf : JLT/NG

PERONNAS, le 27 juin 1990

Madame la Directrice,

Nous avons bien reçu votre projet décole et vous en remercions.

Cependant, nous avons un certain nombre de remarques à émettre, notamment le fait de ne pas avoir été du tout associés à cette réflexion et surtout de nous voir confier des tâches dont nous n'avons pas débattues.

Il est par ailleurs remarquable de constater que nombre de points de litiges évoqués lors des réunions des 3 avril et 15 mai écoulés se trouvent repris alors que nous avons cru comprendre qu'il n'était plus nécessaire que nous continuions d'intervenir au sein même de l'école maternelle afin de ne pas concurrencer, voire troubler la mission de l'Education Nationale et que caricaturalement chacun devait se tenir à sa place.

Pour notre part, nous ne renierons pas l'esprit de ce projet dont nous avons défendu les lignes pédagogiques, notre position institutionnelle actuelle s'appuie sur un travail directement sur le terrain des quatre poteaux avec comme seul objectif d'accueillir les jeunes enfants et "d'apprivoiser" la séparation d'avec les mères mais en même temps de sensibiliser ces mêmes mères à l'approche de l'école maternelle et de les mettre en relation avec le droit commun en fonction de leurs demandes.

.../...

Il ressort également dans ce projet un manque relatif à de possibles visites des enseignants sur le terrain même, ceci dans un but de reconnaissance réciproque et d'intérêt territorial.

Enfin, en fonction de l'expérience de cette année et des problèmes généraux posés et en accord avec les parents d'élèves, il nous apparaît que la priorité absolue réside dans un renforcement en personnel dans les classes du primaire et plus particulièrement en cours préparatoire.

Modestement, nous saisissons dans ce sens Monsieur le Préfet et Monsieur l'Inspecteur d'Académie dont vous trouverez, ci-joint, pour information les photocopies des courriers adressés.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

J.L.THELEME,
Directeur.

INSPECTION ACADEMIQUE
DE L'AIN

10, rue de la Paix
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tél. 74.45.25.25 - Poste 148

Références à rappeler :

DOS 1 - CT/JM/90/1120

Affaire suivie par : Mme TAPONARD

A Bourg, le 3 juillet 1990

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Ain

Monsieur le Directeur

Association Départementale
de Sauvegarde de l'Enfance
et de l'Adolescence

526, rue Paul Verlaine

01960 - PERONNAS

O B J E T : Scolarisation des enfants des "gens du Voyage".

Monsieur le Directeur,

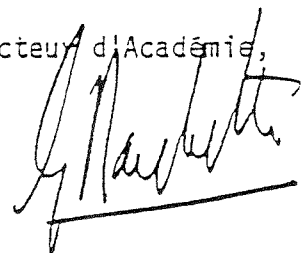
Par lettre en date du 14 mai 1990, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la scolarisation des enfants des "gens du Voyage" et plus particulièrement à l'école des Arbelles à BOURG.

Un projet d'école, élaboré en 1989-1990 auquel votre organisme a collaboré a permis d'associer une action socio-éducative à l'action pédagogique et je vous en remercie.

Cependant, les besoins départementaux en matière d'enseignement du premier degré ne m'ont pas permis d'attribuer de moyen supplémentaire à l'école des Arbelles. On peut cependant constater que l'effectif attendu à l'école élémentaire est de 155 élèves, laissant 24 places d'accueil disponibles aux enfants des "gens du Voyage".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Inspecteur d'Académie,



G. MARCHETTI.

Téléphone: 74.32.30.00

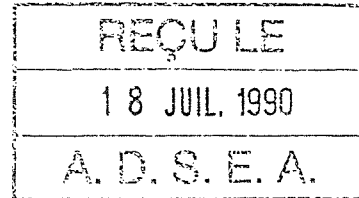
CABINET DU PREFET

Bourg-en-Bresse, le 13 juillet 1990

Réf. à rappeler : EL/MTG

Cab n°

1990
PREV 2549
EXC



Monsieur le directeur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le travail engagé par votre association et le groupe scolaire des Arbelles en direction des enfants des "gens du voyage".

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après contact avec M. l'Inspecteur d'Académie, et compte tenu des priorités existantes qu'aucun poste supplémentaire d'enseignant ne pourra être attribué, lors de la prochaine rentrée scolaire, à ce dernier.

En effet, l'effectif attendu à l'école élémentaire est de 155 élèves et le seuil de création d'une classe supplémentaire est de 179 élèves.

A l'école maternelle, l'effectif attendu est de 122 élèves pour un seuil de création de classe supplémentaire de 141 élèves.

Ces deux écoles disposent donc de places d'accueil pour scolariser les enfants des "gens du voyage" en cours d'année scolaire.

Je vous précise, par ailleurs, que je n'ai pas connaissance de postes d'enseignants hors Education Nationale qui seraient affectés au service des "gens du voyage".

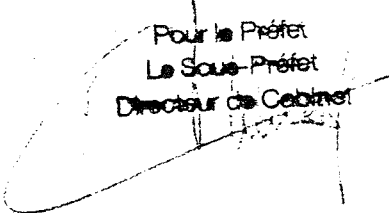
Regrettant de ne pouvoir vous faire une meilleure réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Monsieur Jean-Louis THELEME
Directeur de l'association de
Sauvegarde de l'Enfance
et de l'Adolescence
526, rue Paul Verlaine

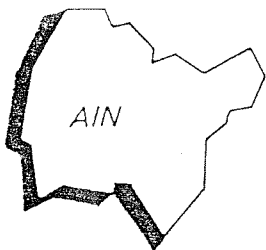
01960 PERONNAS

Pour le Préfet
Le Sous-Préfet
Directeur de Cabinet



Jean-Paul LE DIVENAH

Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence



ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
TUTELLES AUX PRESTATIONS SOCIALES
PREVENTION SPECIALISEE
ENQUETES SOCIALES

Madame I. LYS
Directrice
Ecole maternelle des Arbelles
Rue Tony Ferret
01000 BOURG EN BRESSE

Nos Réf : JLTING

Péronnas, le 8 Avril 1991

Madame la Directrice,

Je tenais à vous informer que nous avons à nouveau ouvert et jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'ALGECO afin d'accueillir sur le terrain des 4 Poteaux les enfants du voyage âgés de 2 à 5 ans dans le but de permettre une approche de "l'école" en douceur tout en respectant un rythme d'apprivoisement tel que nous l'avons conduit ces deux dernières années.

Dix enfants fréquentent actuellement régulièrement ce lieu dont six en permanence et ce dans 10 m².

Aussi, nous vous saurions gré lors de vos rencontres avec les mères de famille d'éviter de leur dire qu'il s'agit d'une garderie car nous notons déjà des effets à savoir que ces mères amènent leurs enfants déjà scolarisés quand cela les arrange ce qui va à l'encontre du projet bien fragile que nous essayons de concrétiser.

Il conviendrait afin de clarifier le rôle de chacun et d'arrêter une position commune de prévoir avec Madame l'Inspectrice une réunion.

Dans l'attente et en vous remerciant de votre sollicitude, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

J.L.THELEME,
Directeur.